



RILHAC
RANCON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Rilhac-Rancon, le 22 février 2021

Objet :

Réf : EJS, OT, YV

Madame, Monsieur,

En raison des nouvelles directives ministérielles liées à la crise sanitaire, de nouvelles consignes nous sont demandées. Afin de les respecter, l'organisation de la pause méridienne a été modifiée dès le lundi 22 février 2021.

Ainsi l'espace Mazelle devient un second lieu de restauration permettant ainsi d'accueillir lors d'un premier service les enfants de l'école Mandela puis pour un second service, trois classes de l'école Jean-Jaurès (les classes de Monsieur Brunie, Madame Samson et de Madame Fardet). Ce nouveau fonctionnement nous permet ainsi de respecter le dernier protocole sanitaire imposant notamment une distance de 2 mètres entre chaque classe et en évitant au maximum le brassage des enfants. Par ailleurs, la désinfection reste une priorité de la municipalité depuis le début de cette crise.

Les repas sont transportés par liaison chaude du restaurant scolaire jusqu'à l'espace Mazelle.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, madame, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Le maire

Nadine BURGAUD



Pôle Enfance Jeunesse
Scolarité



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
05 55 36 68 99 / 06 35 02 20 19
alsh@rilhac-rancon.fr

2, rue du Peyrou - 87570 RILHAC-RANCON - Tél : 05 55 36 70 10